



MINISTÈRE DE L'INTERIEUR



N° 35995 GEND/RGPIC/GGD60 du 16 novembre 2012



GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE L'OISE

> Le lieutenant-colonel BOGET, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Oise,

à Madame Marie BANÂTRE, direction départementale des territoires – service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie, 40 rue jean Racine – BP 317 – 60021 BEUVAIS Cedex.

Objet

: Collecte des informations en vue du « Porter à Connaissance » (PAC) dans le cadre de l'élaboration d'une carte communale à Cempuis par délibération du 24 septembre 2012.

Référence

: Votre correspondance en date du 29 octobre 2012.

Par correspondance citée en référence, vous sollicitez l'avis de la gendarmerie nationale au sujet de l'élaboration du « porter à connaissance » (PAC) dans le cadre de l'élaboration d'une carte communale à Cempuis par délibération du 24 septembre 2012.

Aucune caserne de gendarmerie n'est implantée ou envisagée sur le territoire de cette commune et nous n'avons aucune observation à formuler concernant les servitudes d'utilité publique.

La gendarmerie n'étant pas impactée dans cette élaboration, il ne semble pas nécessaire de l'associer à l'élaboration du « porter à connaissance » (PAC), mais elle se tient à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

